

Informations our la manifostation





* Toutes manifestations qui constituent des épreuves, courses ou compétitions sportives comportant un chronométrage.

iniornations sur la mannestation	
Nature de la manifestation :	
☐ Cyclo sportive	
☐ B.R.S	
☐ Cyclocross	
☐ Course VTT	
Nom de l'épreuve : Prix de l'auberge de l'étang	
Date(s) de l'épreuve : 26/03/2016	
Lieu(x) de départ : Montambert face à la mairie	Département(s) : 58
Lieu(x) d'arrivée : Montambert face à la Mairie	Département(s) : 58
Identification de l'organisateur	
Association UFOLEP : ASC Fours	
Adresse du siège social : Le Bourg – Chez Bernard Martin	
Code postal : 58170 Commune : Savigny Poil Fol	
Courriel : c.lemaitre58@gmail.com	
Caractéristiques de l'épreuve	
☐ Course en ligne - distance :	
☑ Course en circuit - longueur : 6.7 nombre de tours : 1	2
☐ Course par étapes - nombre d'étapes :	
☐ Contre la montre ☐ en individuel ☐ par équipe	
Nombre de concurrents et / ou d'équipes attendus : 90	
Présence de concurrents non licenciés UFOLEP :	☑ non
Participants identifiés par un moyen visuel : ☑ dossard ☐ plaq	µue de cadre □ autre

Eléments obligatoires à faire figurer dans votre règlement d'épreuve :

- ➤ Les cyclosportifs seront tenus de respecter le Code de la route et ne devront emprunter que la moitié droite de la chaussée, les organisateurs ne seront pas responsables des accidents survenus en dehors de cette limite.
- Le port du casque à coque rigide est obligatoire du départ à l'arrivée pour tous les concurrents.
- Les participants doivent obligatoirement présenter une licence UFOLEP Cyclo en cours de validité ou un certificat médical de non contre-indication à la pratique des activités cyclistes en compétition datant de moins de 1 an.
- ➤ Le Directeur de l'épreuve peut prendre toutes mesures nécessaires pour assurer le bon fonctionnement de l'épreuve.
- Les cyclosportifs devront laisser le passage au premier coup d'avertisseur afin que les véhicules de l'organisation qui le réclament, puissent doubler.
- > Tout cyclosportif se doit d'obtempérer aux ordres du Directeur de l'épreuve.





> Il est interdit de tirer ou pousser un cyclosportif ou de se livrer à des manœuvres déloyales ayant pour but de défendre irrégulièrement ses chances.



ASC FOURS FFC - FSGT - UFOLEP

Catégories au départ :

Circuit: 6,8 km

A partir de 13h30:

Remise des dossards proche du podium

Nemise des dossards proche du podium		
14h30 :		
1 ^{ère} catégorie	11 tours	74,8 km
2 ^{ème} catégorie	10 tours	68,0 km
14h33 :		
3 ^{ème} catégorie et cadet	9 tours	61,2 km
14h36 :		
GS	7 tours	47,6 km
Jeunes 13/14 ans	4 tours	27,2 km
Féminines 17/34 ans	7 tours	47,6 km
Véhicule d'accompagnement (voiture, motos)		
Nombre et types de véhicules officiels de l'organisation : 2 véhicule		
Nombre et types de véhicules pour les commissaires de course :		
Signalétique	_	
-	Signalisation des zo	ones dangereuses
Signaleurs ☑ Oui Nombre: 11 □ Non		

- Port du gilet haute visibilité
- Signalisation temporaire K10
- Vérification de la détention du permis de conduire
- Les signaleurs seront placés aux endroits jugés dangereux et en fonction des indications notifiées dans l'autorisation

Moyens de protection du public :

V	Mise en place de barrières et/ou de rubalises en nombre suffisant pour le départ et
l'arriv	vée de la manifestation
	Commissaires présents sur et aux abords de la ligne d'arrivée



Dispositif prévisionnel de secours

Un poste de secours est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve
Organisme présent (association agréée ou service) :
Nombre de postes de secours : 1
PSC 1 (ex. AFPS) : Lemaître Cédric, Bernard Martin (avec véhicule personnel disponible à tout moment) Autre :





Type de dispositif : ☐ Mobile	
Fixe (préciser le lieu) : Car podium départ-arrivée	
Ambulance(s) ☐ Oui (préciser le nombre) :	
Médecin(s) présent(s) sur la course ☐ Oui (préciser le(s) nom(s)) :	☑ Non

☑ Je confirme que tous les engagé(e)s à l'épreuve ont pris connaissance ou reçu le règlement particulier avant le début de la manifestation par un document remis en main propre ou lors de leur inscription sur le site internet d'engagement.

Renseignement généraux :

L'UFOLEP organise plusieurs types d'épreuve sur la voie publique :

- Les Brevets de Randonneurs Sportifs (BRS) sont des épreuves cyclistes de masse et d'endurance, comportant la mesure des performances individuelles et l'édition de classements.
- Les épreuves cyclosportives (courses en ligne, courses en circuit, nocturnes, courses à étapes, contre la montre), sont des épreuves cyclistes comportant la mesure des performances individuelles et l'édition de classements. Le nombre de participants est limité.

Toutes les épreuves organisées sous l'égide de l'UFOLEP doivent respecter les règlements techniques émanant de la Commission Nationale des Activités Cyclistes, validés par le Comité Directeur National UFOLEP (catégories de valeur et d'âges, kilométrage maximal pour les différentes catégories, etc.)

Ces mêmes règlements respectent les normes techniques de la fédération délégataire et de l'UCI.

Conformément aux dispositions du Code du Sport, l'organisateur devra souscrire auprès d'une compagnie d'assurance, les garanties d'assurance couvrant sa responsabilité civile en tant qu'organisateur, celle des participants (licenciés UFOLEP ou non) et des préposés.

Le port du casque à coque rigide est obligatoire en compétition, à l'échauffement comme à l'entrainement.

La structure mise en place doit être adaptée à l'importance de l'épreuve et à la nature du parcours. Pour rappel :

	Circuit = ou < 10km	Circuit >10km	Ville à ville ou par étapes
Signaleurs statiques ou à moto aux points stratégiques où il faut rendre l'épreuve prioritaire	OUI	OUI	OUI
Deux secouristes titulaires de l'AFPS	OUI	OUI	OUI
Ambulance	NON	OUI	OUI
Médecin	NON	Joignable et disponible	OUI
Dispositif de secours	OUI	OUI	NON





Ressources:

- **Règlements activités cyclistes UFOLEP :** http://www.cyclisme-ufolep.info/index.php/reservoirs-docs/viewcategory/25-reglements-des-activites
- Fiches synthèses des règles de sécurité applicables pour l'organisation des épreuves cyclistes (dernière mise à jour : août 2010) : http://www.sports.gouv.fr/index/sport-sante-et-prevention/protection-du-public/reglementation-876/textes/manifestations-sur-la-voie/
- Circulaire interministérielle du 2 août 2012 relatif aux manifestations sportives sur les voies publiques ou ouvertes à la circulation publique : http://circulaire.legifrance.gouv.fr/index.php? action=afficherCirculaire&hit=8&retourAccueil=1

Avertissement : informations qu'il tr	•	du	demandeur	est	engagée	en	ce	qui	concerne	l'exactitude	des
Fait à savigny			, le 26/0	1/20	16		• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •				
Bernard Martin (Pré	ésident)										

UNIQUEMENT POUR LES MANIFESTATIONS AYANT LIEU SUR LA VOIE PUBLIQUE OU OUVERTES A LA CIRCULATION PUBLIQUE ET SOUMISES A AUTORISATION PREFECTORALE (cyclosportives, brevets sportifs) :

L'envoi de ce document au comité départemental FFC de votre département doit se faire par lettre recommandée avec accusé de réception. A défaut d'avis rendu, la preuve de l'envoi doit être jointe à votre dossier de demande d'autorisation préfectorale.

En l'absence de réponse de la fédération délégataire, la procédure d'instruction de la demande d'autorisation n'est donc pas bloquée et doit se poursuivre.

L'avis n'est pas réputé favorable, mais seulement rendu, ce qui juridiquement suffit, étant donné qu'il ne s'agit que d'un avis consultatif, qui ne lie pas l'autorité préfectorale.

Vous êtes alors invité à consulter le service de l'Etat chargé des sports au niveau du Département.





Parcours détaillé et sécurisation

Figure 1 : Plan détaillé du circuit



Numéro de poste	Signaleurs Oui/non	Nombres de signaleurs
1	oui	1
2	oui	1
3	oui	2
4	oui	2
5	oui	1
6	oui	1
	Total	8

Figure 2 : Poste et attribution des signaleurs





Nom-Prénom	Date de naissance	N° de permis de conduire
Blandin Jean Simon	25/06/48	98-311
Mathe Sébastien	01/02/73	901258300372
Montel Albert	01/11/43	6705673403
Goussot Joel	12/01/69	910358300042
Reveniaud Bruno	22/12/69	890758300468
Fisseux Henri	11/06/41	9243138N
Maillot Christophe	24/0474	920258300371
Becker Henri	28/09/50	113224
Lemaitre Cedric	08/07/82	000158300395

Figure 3 : Liste de signaleurs





Liste récapitulative des autorisations de passage des communes traversées par la manifestation

Nom de l'épreuve : Prix de l'auberge des étangs
Date de l'épreuve : 28 mars 2016

Communes	Départements	Route(s) départementale(s) / Nationale(s)	Remarques (lieux de départ et d'arrivée,)
Montambert	58	Nationale(s) VC 6 – D30 – D139	Départ & Arrivée face à l'église



Mairie de Montambert

Le Bourg, 58250 Montambert



N/Réf : Demande d'autorisation Championnat Municipale DATE : 26/01/2016

Objet : Demande d'autorisation / priorité de passage d'une épreuve cycliste sur la voie publique ou ouverte à la circulation publique.

Madame, Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de solliciter en ma qualité de Président de *l'ASC Fours* dont le siège est à Le *Bourg 58170 Savigny Poil le Fol,* l'autorisation, dans votre commune :

☑ d'organiser une épreuve cycliste sur route / cyclocross ☐ de faire passer une épreuve cycliste sur route.

Cette manifestation sera sous l'égide de l'UFOLEP (Union Française des Œuvres Laïques d'Education Physique) et respectera les règles techniques et de sécurité édictées par la fédération délégataire.

- Nom de l'épreuve : Prix de l'auberge de Montambert

Date de l'épreuve : 26/03/206

Nombre de concurrents attendus : 90

Heure de départ / Heure d'arrivée : Début 14h30 / fin 18h
 Les voies empruntées dans la commune :VC 6 – D30 – D139

Coordonnées du responsable de l'organisation :

Nom /prénom : Martin Bernard

Adresse: Le Bourg 58170 Savigny Poil Fol

Téléphone: 03 86 30 21 09

Adresse mail: c.lemaitre58@gmail.com

Une demande d'autorisation pour l'organisation de cette épreuve a été déposée en Préfecture et nous ne manquerons pas de vous communiquer toute information utile au bon déroulement de l'épreuve.

Je déclare avoir souscrit auprès d'une compagnie d'assurance, les garanties d'assurance couvrant ma responsabilité civile en tant qu'organisateur, celle des participants (licenciés UFOLEP ou non) et des bénévoles.

Je m'engage à :

- faire respecter le Code de la Route et les arrêtés réglementant la circulation par les concurrents et les conducteurs de véhicules d'escortes.
- assurer et prendre en charge le service d'ordre mis en place à l'occasion de l'épreuve.

Le Président, Bernard Martin